

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D072

OBJET :

**05. TERRITOIRE
D'ÉNERGIE DE
FLANDRE.
RÉALISATION DE
TRAVAUX
D'EFFACEMENT ET
D'ENFOUISSEMENT
DES RÉSEAUX RUE
BOURNOVILLE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240613-2024D072-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu les statuts du TE Flandre,

Vu le contrat de concession conclu entre le TE Flandre et ENEDIS pour la distribution publique d'électricité le 21 novembre 2018,

Vu les délibérations du comité syndical du TE Flandre relatives aux travaux dits d'article 8 et aux travaux d'enfouissement et effacement des réseaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30/11/2023 donnant un accord de principe au projet,

Monsieur le Maire de la commune de Merville rappelle que la commune est membre du TE Flandre.

Le TE Flandre est un syndicat intercommunal à vocation multiple.

A ce titre, il exerce une compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à ENEDIS, par le biais d'un traité de concession.

Le TE Flandre exerce également sur le territoire de la commune, les compétences éclairage public (option A ou B) et télécom numérique.

Ensuite, Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le TE Flandre pour la réalisation de travaux d'effacement et/ou d'enfouissement rue Bournoville. Ces travaux d'effacement et d'enfouissement entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le TE Flandre et ENEDIS.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le TE Flandre et la maîtrise d'œuvre par les services techniques du TE Flandre.

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

.../...

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

20.06.2024

ID : 059-215904004-20240613-2024D072-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN

OBJET : 05. TERRITOIRE D'ÉNERGIE DE F

D'EFFACEMENT ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE BOURNOVILLE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le TE Flandre a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement et/ ou d'enfouissement des réseaux. Le montant maximum des travaux est fixé à 99 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un accord définitif pour la réalisation de ces travaux.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (28 pour, 1 contre : Julien LAPIERRE):

- approuve définitivement le projet exposé dans présente délibération,
- donne un accord définitif pour la prise en charge, par la commune, de la part résiduelle qui se décompose ainsi :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune (en € HT) 30 % à charge de la commune
Réseau de distribution publique d'électricité	120 000 €	144 000 €	36 000 €
Réseau télécom numérique	33 000 €	39 600 €	33 000 €
Réseau et matériel éclairage public	30 000 €	36 000 €	30 000 €
TOTAL	183 000 €	219 600 €	99 000 €

- précise que cette participation sera prise en charge par le budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier (avenant...),
- note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune et/ou de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.